

SPORTIVE FEMININES

RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.

Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion du 9 Mai 2023

Courriers :

Hautecourt Romanèche As : demande de rencontre S. à 11 D2 du 20 mai au mercredi 17 mai.

Bressans Fc : accord pour rencontre S. à 11 D2 le **mercredi 17 mai à 20h30**.

Dombes Bresse Fc : rencontre S. à 8 D1 du vendredi 12 mai **au stade de l'Europe à CHATILLON CHAL.**

Rencontre S. à 8 D2 **Bettant Js – Belley Cs** reprogrammée **le 14 mai à 15h00**.

Attention journée de récupération le jeudi 18 mai.

Rappel pour toutes modifications de rencontre - date, horaire - l'accord du club adverse est obligatoire, utiliser footclubs ou le document en ligne sur le site du district.

Le Président,
Jacques CONTET